

Les bons comptes et les conflits d'intérêts de Monsieur Hulot



Nicolas Hulot peut faire la grimace.

Le voilà pris les deux mains dans le pot de confiture.

Car le projet de moralisation de la vie publique, promesse du candidat Macron et exigence de son allié Bayrou, visant à éviter les conflits d'intérêts et favoriser la transparence vient de prendre un nouveau plomb dans l'aile.

Après les affaires qui ont déjà poussé à la démission les ministres Bayrou, Ferrand, de Sarnez et Goulard.

Après les conflits d'intérêts qui empêtrent Macron et la ministre de la santé Buzyn au profit de big pharma dans le projet dangereux et coûteux de l'obligation vaccinale.

Après L'enquête ouverte par le parquet de Paris impliquant Muriel Pénicaud, ministre du Travail sur des soupçons de favoritisme dans l'organisation de la soirée de la « French Tech Night », à Las Vegas en janvier 2016 et dont Macron, futur-ex ministre de Hollande était la vedette,

Voici que Nicolas Hulot, ministre de la transition écologique, est dans le collimateur du Canard Enchaîné.

Selon les informations du Canard, la Fondation Nicolas Hulot a reçu depuis plusieurs années de gros chèques par ses

principaux soutiens.

<http://www.fondation-nicolas-hulot.org/ils-nous-soutiennent/ils-nous-soutiennent>

Ainsi EDF a versé 460.000 euros à la fondation jusqu'en 2012, et 100.000 euros depuis. Un possible conflit d'intérêts pour celui qui devra prendre bientôt position sur l'EPR de Flamanville détenu par EDF.



Ainsi VEOLIA, de 2012 à 2017, a versé 200.000 euros par an à la Fondation, et ce généreux mécène siège même à son conseil d'administration, indique le Canard Enchaîné. Sauf que dans le champ de compétences du ministre de la Transition écologique, apparaît « l'écologie circulaire » (le recyclage des déchets), un marché brigué par VEOLIA.

« Tout sera déclaré à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique, c'est elle qui appréciera s'il y a conflit d'intérêts », répond Nicolas Hulot au Canard.

D'autant que le CV patrimonial de Nicolas Hulot, ancien animateur télé, a sans doute donné quelques suées à l'Elysée avant son entrée au gouvernement.

Car à côté de sa Fondation, l'actuel ministre de la Transition écologique détient la société Éole Conseil, essentiellement alimentée par des royalties touchées sur les ventes des shampoings, gels douche et autres lunettes estampillés « Ushuaïa ». Et le Canard Enchaîné précise que « la marque appartient à TF1, mais la chaîne a cédé la licence à une

dizaine de grands défenseurs de la nature, tels L'Oréal ou l'opticien Atoll. Hulot, qui a signé un contrat avec TF1, touche une partie des royalties. En 1992, ce deal juteux lui rapportait déjà 113.000 euros ».

Des comptes moins transparents depuis 3 ans. « A partir des années 2000, Éole Conseil a dégagé entre 480.000 et 715.000 de chiffre d'affaire par an », révèle encore le Canard Enchaîné. Une véritable machine à cash pour l'écolo qui engloutit le gâteau à lui tout seul. Et pour cause, il est le seul salarié de sa société et possède 99,9% des parts. Des bénéfices auxquels il faut ajouter son salaire annuel, 290.000 euros en 2013.

Mais depuis, les chiffres sont beaucoup moins transparents. Les comptes de la société des années 2014 et 2015 ont été déposés sous le régime de la confidentialité.

Par ailleurs les statuts de Éole Conseil ont pour objet la « création » de livres ou de films, « la promotion de l'image et de la personne de Nicolas Hulot », mais aussi le « conseil en relations publiques et en communication sous toutes ses formes » ou encore « l'organisation et l'animation de conférences ».

Ces conseils et conférences qui pourraient alimenter d'éventuels soupçons de conflit d'intérêts, le tout à quelques semaines de la loi sur la moralisation de la vie publique.

Mais Nicolas Hulot l'assure au Canard Enchaîné « je n'ai jamais donné de conférences rémunérées ni joué les consultants » et « toutes les recettes d'Éole proviennent des produits Ushuaïa et de droits d'auteur sur les livres ».

Ouf ! La Haute autorité pour la transparence de la vie publique va pouvoir se rendormir sur ses deux oreilles.

Comme elle l'avait déjà fait au sujet de la déclaration de patrimoine du candidat Macron.

Et pourquoi donc devrait-elle vérifier et enquêter sur les conflits d'intérêts des puissants qui se moquent du peuple ?

Et pourquoi donc devrait-elle rendre des comptes à tous ces gens qui ne sont rien ?

Circulez, il n'y a rien à voir.

Alain Lussay